

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2018**

L'an deux mil dix- huit, le onze décembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

**Présents** : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, M. MORIN François, M. GAURIAUD Alain, Adjoints, M. ASTIE Claude, Conseiller délégué, M. GUILLET Georges, M. RAVET Aurélien, M. GUILLOT Stéphane, Mme LEYRIT Anny France, Mme DORIN Margarida, Mme PERCHAI Sandrine, Mme CARDUNER Isabelle, Mme BOUHIER Amandine, Mme MASSE Annette, M. JUIN Gérard,

M. MARSOLLET Bernard a donné pouvoir à M. GAILLARD  
Mme CHANCLOU Séverine a donné pouvoir à Mme PALITO Marlyse  
Mme BREDEL Elisabeth a donné pouvoir à Mme CARDUNER Isabelle  
M. BEYNAUD Jean-François a donné pouvoir à M. JUIN

Mme DORIN Margarida est désignée secrétaire de séance.

---

Date de convocation	:	30 novembre 2018
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant l'ensemble du Conseil Municipal pour sa présence et le travail effectué tout au long de l'année 2018, notamment au sein des Commissions.

Il informe l'assemblée qu'il a rencontré une délégation de gilets jaunes en présence de M. Le Président de la Communauté de Communes. Les représentants ont pu évoquer leurs doléances dans un contexte d'écoute et de compréhension. La Commune du Bois Plage étant centrale d'un point de vue géographique, M. Le Maire a proposé de leur mettre à disposition une salle municipale pour qu'ils puissent se rassembler dans de bonnes conditions. Proposition qui a été acceptée et appréciée.

### **Repas des aînés**

Le traditionnel repas annuel, cette année sur le thème « Les 30 ans du Pont » a été organisé par la Municipalité le 24 Novembre 2018. 249 personnes y ont participé. Un orchestre a animé la manifestation avec la participation d'un groupe de comédiens bénévoles de Saint Clément des Baleines.

Sous la coordination de Séverine CHANCLOU, la commission communale chargée de l'évènement avait décoré la salle avec une exposition prêtée par la Communauté de Communes et en complément, Isabelle CARDUNER avait réalisé une superbe fresque mettant en valeur l'esthétique du PONT DE RÉ.

Les doyens, Mme Jacqueline THIBAUDUN, 95 ans, et Mr Pierre CORNIC, 95 ans, ont été honorés.

Mr Le Maire remercie vivement les élus et les bénévoles pour leur implication dans l'organisation de ce moment de partage et d'échanges.

### **Fête du Foyer**

Comme les années précédentes, le Foyer a présenté un spectacle très réussi de danse de Noël qui s'est déroulé le 9 Décembre 2018 à la Salle Polyvalente.

Ce spectacle a regroupé de nombreuses familles, dont certaines de plusieurs communes et avec la participation de nombreux enfants des plus petits de 4 ans jusqu'aux adolescents et jeunes adultes.

Il convient de souligner le travail de préparation et d'organisation réalisé par les adhérents du Foyer, aujourd'hui au nombre de 540.

M. Le Maire salue le travail et l'investissement de Madame DELALLEAU qui laisse sa place de Présidente du Foyer des Jeunes et d'Education populaire à Monsieur DELALLEAU tout en restant présente au sein de l'Association.

Après lecture de l'ordre du jour, le quorum étant atteint, la séance est ouverte :

### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2018 :**

A la demande des services de la Perception, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2018,

			<b>Crédits supplémentaires à voter</b>	
	<b>Prg</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
165		Cautions		4 738.74
70878		Rembt de frais par autre redevable	418.00	
7714		Recouvrement sur créances admises en non-valeur	457.05	
7788		Produits exceptionnels divers	3 863.69	
023		Virement à la section d'investissement		4 738.74
021		Virement de la section de fonctionnement	4 738.74	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **TARIFS COMMUNAUX 2019 :**

Chaque commission a préparé les tarifs communaux 2019. La tendance générale a été de limiter les rares augmentations prévues, à des ajustements et à rendre plus lisibles les tarifs des ALSH.

#### **1/ Tarifs marché :**

- forfait pour travaux périodiques d'hydrocurage des évacuations des bancs de la halle (45€)

A la question de M. JUIN qui souhaitait savoir pourquoi cela était réparti sur l'ensemble des commerçants de la halle et non pas seulement sur ceux produisant des résidus de graisse, M. GAURIAUD précise qu'il est nécessaire que les bacs à graisse soient nettoyés pour l'ensemble des commerçants compte tenu qu'il existe un réseau collectif interdépendant.

#### **2/ Accueil de Loisirs :**

##### **ALSH Ilot Mômes :**

Maintien des tarifs à la journée, création de tarifs par séquences (matin et soir) se substituant aux tarifs horaires, baisse des forfaits pour les tarifs aidés par la CAF et la MSA.

M. Le Maire indique que ces modifications recommandées par la CAF et examinées par la commission communale doivent permettre de simplifier la gestion administrative des tarifs et permettre également une baisse du coût pour les familles.

Mme MASSE évoque les grandes journées que certains enfants supportent avec une présence en garderie puis à l'école et de nouveau en garderie et souhaite attirer la vigilance des parents.

**3/ Salles Municipales** : maintien général des tarifs, et baisse pour la nouvelle salle d'exposition (après observation de la fréquentation de la première saison).

**4/ Tous les autres secteurs** : Cantine, bibliothèque, cimetière, autres occupations temporaires du domaine public : maintien des tarifs.

A la question de Mme BOUHIER qui souhaite connaître la date de fin du contrat de délégation de service public signé avec la SODEXO pour la restauration scolaire et la nécessité de veiller à la qualité lors du futur appel d'offres, Mr le Maire indique que le contrat se termine le 30 juin 2020 et rappelle que toute personne peut aller manger à la cantine afin de se rendre compte des repas proposés.

M. JUIN suggère de privilégier un coût un peu plus important et imposer de la qualité sur la durée et voir comment on peut répartir le coût sur les familles, ce à quoi, M. RAVET souligne que la Commune prend déjà en charge une bonne partie du prix du repas et qu'il faudrait demander aux familles une participation financière plus importante.

Le Maire conclut en précisant que tout est mis en œuvre pour améliorer ce service sur le plan nutritif mais également sur le plan environnemental notamment par la création d'un self- service qui a permis de responsabiliser les enfants et amoindrir le bruit ambiant.

Le Maire remercie les Commissions pour le travail effectué.

**Voir tableau des tarifs en annexe.**

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER**

Mme LE DIAURE, Trésorière a pris ses fonctions à Saint Martin de Ré le 2 juillet 2018.

A chaque changement de comptable du Trésor Public il convient de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil qui peut être allouée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **AUTORISATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR BUDGET 2019 :**

Comme cela se fait chaque année en fin d'exercice et en application des règles de procédure, il est proposé au Conseil de voter les crédits suivants permettant d'engager les dépenses à concurrence des 25 % des dépenses prévues au budget de l'année précédente.

L'affectation de ces crédits permettra ainsi de poursuivre l'engagement des dépenses d'investissement dès Janvier dans l'attente du vote du budget primitif 2019 prévu en Mars.

<b>Opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Articles</b>	<b>Total Budget</b>	<b>25%</b>
<b>174</b>	<b>BATIMENTS DIVERS</b>		<b>86 000,00</b>	21 500,00
		2313	86 000,00	21 500,00
<b>175</b>	<b>voiries divers</b>		<b>986 447,14</b>	246 611,79
		2315	986 447,14	246 611,79
<b>179</b>	<b>Réseaux divers</b>		<b>42 582,64</b>	10 645,66
		21538	42 582,64	10 645,66
<b>188</b>	<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		<b>136 050,85</b>	34 012,71
		2183	30 845,30	7 711,33
		2188	205,55	51,39
		2313	105 000,00	26 250,00
<b>190</b>	<b>SALLE POLYVALENTE</b>		<b>200 000,00</b>	50 000,00
		2188	80 000,00	20 000,00

		2313	120 000,00	30 000,00
<b>191</b>	<b>TERRAINS DIVERS</b>		<b>681 583,05</b>	170 395,76
		2111	681 583,05	170 395,76
<b>192</b>	<b>CANTINE</b>		<b>63 252,96</b>	15 813,24
		2188	63 252,96	15 813,24
<b>198</b>	<b>ACQ. MATERIEL DIVERS</b>		<b>25 176,70</b>	6 294,18
		2188	25 176,70	6 294,18
<b>199</b>	<b>SQERVICE INCENDIE</b>		<b>4 000,00</b>	1 000,00
		21318	4 000,00	1 000,00
<b>204</b>	<b>travaux aux plages</b>		<b>70 000,00</b>	17 500,00
		2315	70 000,00	17 500,00
<b>212</b>	<b>TERRAIN DE FOOTBALL</b>		<b>4 500,00</b>	1 125,00
		21318	4 500,00	1 125,00
<b>213</b>	<b>ESPACES VERTS</b>		<b>15 000,00</b>	3 750,00
		2188	15 000,00	3 750,00
<b>216</b>	<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>		<b>90 672,00</b>	22 668,00
		2132	672,00	168,00
		2313	90 000,00	22 500,00
<b>217</b>	<b>ACHATS VEHICULES</b>		<b>40 200,00</b>	10 050,00
		2182	40 200,00	10 050,00
<b>222</b>	<b>GARDERIE</b>		<b>3 500,00</b>	875,00
		2183	3 500,00	875,00
<b>223</b>	<b>JEUNESSE</b>		<b>2 016,01</b>	504,00
		2188	2 016,01	504,00
<b>230</b>	<b>MATERIEL SERVICES TECHNIQUES</b>		<b>15 000,00</b>	3 750,00
		2188	15 000,00	3 750,00
<b>231</b>	<b>CIMETIERE</b>		<b>20 000,00</b>	5 000,00
		2315	20 000,00	5 000,00
<b>232</b>	<b>NOUVELLE MAIRIE SALLE EXPO</b>		<b>64 652,70</b>	16 163,18
		21311	1 929,10	482,28
		2183	55 000,00	13 750,00
		2188	5 400,00	1 350,00
		2313	2 323,60	580,90
<b>234</b>	<b>REHABILITATION DE LA MAIRIE ACTUELLE</b>		<b>205 520,73</b>	51 380,18
		2313	205 520,73	51 380,18
<b>235</b>	<b>REHABILITATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE</b>		<b>3 989,06</b>	997,27
		2315	3 989,06	997,27
			<b>2 760 143,84</b>	690 035,96

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **CONTENTIEUX PERMIS DE CONSTRUIRE RÉSIDENCE CONCERNANT LA SANTÉ ET LES PERSONNES ÂGÉES**

Un recours a été déposé dans le cadre du permis de construire délivré à ATAO PROMOTION ET OPEN PARTNERS le 20 Août 2018 sous la référence PC 017 051 18 E 0033.

Le Conseil doit autoriser le Maire à ester en justice dans ce dossier.

M. Le Maire précise que cet établissement sera géré par la Société « Les Jardins d'Arcadie ».

A la question de Mr JUIN concernant le manque d'information des élus sur le projet et les détails du recours, Monsieur le Maire répond que celui-ci a été étudié en commission urbanisme, dans différents services externes (Communauté de Communes, Bâtiments de France...), que des réunions publiques ont été organisées et que le permis pouvait à tout moment être consulté en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à ester en justice.

17 votes pour et 2 abstentions (Mr JUIN et Mr BEYNAUD)

### **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2019 :**

Une demande d'autorisation d'ouverture de 12 dimanches en journée continue a été déposée par la Société CARREFOUR CONTACT pour les :

- 14, 21 et 28 Avril – 05 Mai – 07, 14, 21 et 28 Juillet – 04, 11, 18 et 25 Août

Conformément à la loi du 05.08.15, le Conseil doit en débattre et proposer au Conseil Communautaire cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité (M. MARSOLLET concerné à titre de chef d'entreprise, ne prend pas part au vote).

### **RAPPORTS ANNUELS 2017 : PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les rapports 2017 ont été adressés en Mairie et sont à la disposition des élus et des administrés en Mairie

#### 1/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le délégataire SAUR

→ Consultable sur [www.sde17.fr](http://www.sde17.fr)

#### 2/ Rapport sur l'assainissement établi par le Président du Syndicat des Eaux

→ Consultable sur [www.sde17.fr](http://www.sde17.fr)

Mr Le Maire précise que suite à la remise en concurrence du marché de gestion du réseaux eau potable et assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société SAUR restera le prestataire pour la gestion de l'assainissement collectif et la société AGUR deviendra prestataire pour la gestion du service d'eau potable.

### **TRAVAUX EN COURS**

1/ Les travaux de voirie programmés pour le dernier trimestre sont en cours d'achèvement :

- Rue de la Prépoise
- Venelle du Fenouillet
- Rues Sardinerie, Jacob, Place du Rêve et L'Ormeau

2/ Plusieurs interventions en rapport avec la gestion des eaux pluviales sont en cours :

- Impasse des Chais
- Zone artisanale : rues des Artisans, du Coutord
- Route des Mille Fleurs/Rue du Roulant
- Rue de la Caillette/Petite Rue de la Caillette
- Rue des Barjottes (entrée Groupe scolaire)

- Avenue de la Plage (Plaine de jeux)

Sur l'année 2018, le budget consacré aux travaux de voirie s'élève à 977.269 € en Investissement et à 16.079 € en Fonctionnement.

3/ Réseaux Rue de la Glacière et Rue de Gros Jonc par le Syndicat départemental des eaux

Après ces interventions de sous-sol, les travaux de surface seront réalisés par la commune :

- En Janvier : Rue de la Glacière/Rte et Rue du Petit Sergent par la mise en place d'un carrefour surélevé (ralentisseur)

- Au Printemps : Rue de Gros Jonc

### **ELECTIONS : COMMISSION CONTRÔLE**

Les services de l'Etat nous informent que la composition de la Commission Electorale est à modifier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le rôle de cette commission de contrôle est d'examiner la mise à jour des listes électorales et des personnes inscrites (arrivée, départ, ...). Pour les communes de + de 1.000 habitants 5 conseillers Municipaux (hors adjoints et Conseillers délégués) doivent être désignés. Après consultation des membres du Conseil Municipal, 5 Conseillers Municipaux se sont portés candidats : Mr GUILLET – Mme LEYRIT – Mme BREDEL – Mme BOUHIER – Mme MASSÉ

Cette liste a été adressée aux services Préfectoraux, Mr Le Préfet désignera les membres de la commission.

### **PLAN VIGIPIRATE**

Les services de la Préfecture nous informent de la nouvelle posture VIGIPIRATE « Automne 2018 – Printemps 2019 » qui s'applique jusqu'au 6 Mai 2019. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

L'accent est mis sur :

- La sécurité des lieux de rassemblements (marchés de Noël, lieux de culte)
- Les sites touristiques et les transports publics
- La sécurité des événements sportifs, culturels ou commémoratifs
- La sécurisation constante des établissements scolaires

### **AIDE AUX SINISTRÉS DE TREBES**

Lors de la dernière Commission Administrative du CCAS il a été voté une aide de 1.500 € en faveur des sinistrés de la commune de TREBES.

Cette somme a été versée à SOLIDARITÉ COMMUNES AUDOISE 2018.

### **CONVENTION CLOS DES 2 RAISES**

Au moment de l'édification du Clos, un puisard recevant les eaux pluviales de la rue de la Sablouse a été implanté sur le domaine privé du site, faute de possibilité technique sur le domaine public.

Après de récents échanges avec l'association du Clos des 2 Raïses, il a été proposé que le dispositif d'écoulement des eaux pourrait être maintenu et, qu'en contrepartie, la commune prendrait à sa charge l'éclairage nocturne assuré par 3 candélabres installés dans ces lieux, accord devant être contractualisé par une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

### **COLIS DE NOËL**

Les élus peuvent d'ores et déjà récupérer auprès du Service de la Police Municipale les colis à remettre aux administrés pour les Fêtes de Noël.

A chacun des 19 élus du Conseil un secteur de distribution a été attribué.

En cas d'impossibilité pour l'un d'entre eux de pouvoir assurer cette distribution, il conviendrait d'en informer Mme CHANCLOU, qui coordonne cette opération.

### **AGENDA 2019**

Les Agendas 2019 sont actuellement en cours de distribution.

### **CALENDRIER**

- Fêtons Noël : le vendredi 14 Décembre à partir de 19h à l'Eglise
- Marché de Noël Inter APE : le samedi 15 Décembre à partir de 11h30 à Saint-Clément des Baleines
- Marché de Noël de la Commune avec patinoire du 22 Décembre au 03 Janvier inclus (excepté le jour de Noël).
- Repas solidaire : le Vendredi 28 Décembre à 12h30 Salle des Oyats organisé par le collectif des Associations Solidaires Rétaises.
- Vœux du Maire : le Samedi 05 Janvier 2019 à 17 h 30 Salle polyvalente
- Vœux du Président de la Communauté de Communes : Jeudi 17 Janvier 2019 à 19H Salle Polyvalente.
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 5 février 2019.

### **En dehors de l'ordre du jour :**

- Aux questions de M. JUIN et Mme PERCHAI concernent le maintien ou non du sens unique de circulation, Avenue de la Plage (portion entre le marché couvert et l'Eglise) M. Le Maire précise que cette décision a été prise pour des problèmes de sécurisation des piétons et ne pénalise pas l'accès aux commerces puisque les véhicules peuvent pénétrer dans le centre du village.

### **Après la clôture du Conseil :**

- Mr le Maire donne la parole à une personne de l'assistance qui souhaite s'exprimer sur l'infestation de chenilles processionnaires à l'école primaire. Elle souhaite que de nouvelles mesures soient prises pour lutter contre cette invasion car son enfant a eu à souffrir de graves allergies résultant de la présence des pins.

Mr Le Maire précise que le sujet est pris très au sérieux et que de nombreuses actions ont déjà été menées et que les agents municipaux interviennent tous les jours pour balayer le sol.

De nouvelles mesures sont à l'étude. Celles-ci impliquent des évaluations précises en termes de coûts et de planification.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jean-Pierre **GAILLARD**